

CONTRAT D'ACHAT/VENTE ENTRE PARTICULIERS



EXCLUSIF AUX MEMBRES

I. LES PARTIES AU CONTRAT

DANS LA PRÉSENTE, LE MOT « VENDEUR » DÉSIGNE :

Nom : _____

Emploi : _____

Adresse : _____
(n°) (rue)

Téléphone : _____ / _____
résidence travail

ET LE MOT « ACHETEUR » DÉSIGNE :

Nom : _____

Emploi : _____

Adresse : _____
(n°) (rue)

Téléphone : _____ / _____
résidence travail

II. DESCRIPTION DU VÉHICULE D'OCCASION

Marque : _____ Modèle : _____

Année : _____

N° d'identification du véhicule : _____

Cylindrée : _____

Dernier numéro d'immatriculation : _____

Pour l'année 20 _____

Lecture de l'odomètre : _____
Kilomètres

Type d'usage du véhicule avant la vente : _____

Équipement spécial ou supplémentaire : _____

Garantie transférable : _____

III. LA PRÉSENTE ATTESTE CE QUI SUIT :

1. Le présent contrat d'achat et de vente s'applique au véhicule décrit à la partie II.
2. Le vendeur garantit que le kilométrage indiqué à l'odomètre est, à sa connaissance, la distance réellement parcourue par le véhicule jusqu'à ce jour.
3. L'acheteur a essayé le véhicule :
 oui (date : _____) non
4. L'acheteur a examiné le véhicule :
 oui (date : _____) non

5. L'acheteur a fait vérifier le véhicule par un mécanicien :

oui (date : _____) non
La vérification est aux frais de l'acheteur.

6. Le vendeur garantit que le véhicule est sa propriété absolue et que celui-ci est libre de toutes sûretés réelles (sinon, l'acheteur doit faire un chèque conjoint au nom de la banque et du vendeur).
Les frais de vérification au RDPRM sont à la charge de l'acheteur.

7. Lorsque le véhicule a été acquis, il était :

neuf d'occasion démonstrateur

Ce véhicule a-t-il été accidenté?

oui (date : _____) non

Ce véhicule a-t-il été reconstruit (véhicule gravement accidenté)?

oui (date : _____) non

Le manuel du propriétaire est-il présent dans le véhicule?

oui (date : _____) non

8. Problèmes mécaniques connus et/ou réparations imminentes à prévoir :

voir annexe (cocher si nécessaire et joindre le document)

9. La prise de possession du véhicule par l'acheteur ne pourra avoir lieu qu'après la réalisation des conditions ci-dessous :

a) Le vendeur doit recevoir le paiement complet du prix de vente, soit la somme de _____ \$

PAYABLE en argent par chèque certifié autre _____.

Un acompte de _____ \$

PAYABLE en argent par chèque certifié autre _____

a été reçu le _____.

Le solde restant sera payable d'ici le _____.

ET

b) L'enregistrement du transfert de propriété auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec doit être effectué au plus tard le _____ (date limite).

Si les conditions 9a) et 9b) ne sont pas toutes les deux réalisées dans les délais convenus, la présente sera résiliée de plein droit.

10. Tous les frais consécutifs à l'achat du véhicule (taxe de vente, immatriculation, assurances, etc.) sont exclus du prix de vente indiqué ci-dessus et seront à la charge de l'acheteur.

Important : consultez l'aide-mémoire au verso.

Autres informations :

Signé en duplicata à _____ ce _____

Signature du vendeur

Signature de l'acheteur

AIDE-MÉMOIRE À L'ACHETEUR D'UN VÉHICULE D'OCCASION

AVANT D'ACHETER

- Vérifiez si le véhicule est rapporté volé sur le site Web www.cpic-cipc.ca.
- Faites une recherche dans le RDPRM (Registre des droits personnels et réels mobiliers) à l'aide du nom du propriétaire et du numéro de série du véhicule pour savoir si celui-ci fait l'objet d'un droit de rétention (sûreté réelle); vous pouvez le faire sur le site Web www.rdprm.gouv.qc.ca, ou par téléphone au 418 646-4949, au 514 864-4949 ou au 1 800 465-4949.
- Allez sur le site www.carfax.ca pour constater si le véhicule a déjà été impliqué dans un accident majeur.
- Faites inspecter le véhicule à un garage de confiance ou à un centre de vérification de CAA-Québec (voir liste plus bas).
- Vérifiez la chaîne de propriété auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ : www.saaq.gouv.qc.ca). Des frais sont exigés et la demande se fait en personne à un bureau de la SAAQ ou chez un de ses mandataires, dont font partie les centres d'immatriculation de CAA-Québec.
- Demandez les factures des réparations récentes et voyez si elles sont encore sous garantie.
- Informez-vous auprès du constructeur pour confirmer si la garantie est toujours en vigueur.
- Vérifiez s'il y a eu des rappels non effectués sur le [site de Transports Canada](http://site.de.Transports.Canada)
- Vérifiez auprès du vendeur ou de la SAAQ si des infractions non payées pourraient empêcher la poursuite de la transaction.

APRÈS L'ACHAT

- Veillez à ce que le transfert du véhicule se fasse le plus tôt possible auprès de la SAAQ.
- L'acheteur doit payer la taxe de vente du Québec (TVQ) lors de l'immatriculation à la SAAQ ou chez un mandataire.
- Consultez le manuel du propriétaire pour connaître le fonctionnement du véhicule, l'entretien recommandé, etc.
- Avisez le constructeur que vous êtes le nouveau propriétaire du véhicule.

AIDE-MÉMOIRE AU VENDEUR D'UN VÉHICULE D'OCCASION

AVANT DE VENDRE

- Vérifiez auprès de la saaq si le conducteur intéressé par votre véhicule possède un permis de conduire valide, pour éviter le risque de saisie.
- Vous n'avez pas à fournir de garantie de bon fonctionnement lors d'une vente entre particuliers.
- Vous êtes responsable des vices cachés; assurez-vous de déclarer à l'acheteur les problèmes connus de votre part.
- Mentionnez à l'acheteur si le véhicule a déjà été impliqué dans un accident majeur.
- Acceptez que l'acheteur fasse inspecter le véhicule à ses frais à un garage de confiance ou à un centre de vérification de CAA-Québec (voir liste plus bas).
- Remettez à l'acheteur les factures des réparations récentes.

APRÈS LA VENTE

- Passez le plus tôt possible à un bureau de la SAAQ ou chez un mandataire pour effectuer le transfert de propriété.
- Vous n'avez pas à demander la taxe de vente; l'acheteur doit payer la TVQ lors de l'immatriculation auprès de la SAAQ.
- Remettez à l'acheteur le manuel du propriétaire du véhicule.
- Il est possible pour l'acheteur de se procurer une garantie prolongée lors de la vente entre particuliers; renseignez-vous auprès de CAA-Québec.

Pour obtenir plus d'information :

Services-conseils automobiles – 418 624-0613 ou 1 888 471-2424
automobile@caaquebec.com

Pour obtenir des informations sur les centres d'inspection automobile CAA-Québec

<https://www.caaquebec.com/fr/sur-la-route/services/inspection-dun-vehicule/>

Pour joindre les centres d'inspection automobile CAA-Québec :
418 626-0310 ou 1 877 626-0310
inspection@caaquebec.com

Pour obtenir des informations sur l'assurance auto du CAA-Québec :

<https://www.caaquebec.com/fr/pour-vos-assurances/assurance-auto/>

Visitez notre site Internet : caaquebec.com